

CONCLUSION

Reflète de l'évolution de la société, le paysage a toujours évolué au cours du temps. La différence aujourd'hui réside dans sa vitesse à se modifier.

Aujourd'hui, dans le Pays d'Ouche, les vieux bâtiments, inadaptés pour les engins de grand gabarit et les grands volumes de stockage, sont progressivement abandonnés et remplacés par des bâtiments neufs, sans liens avec l'environnement existant et sans qualité architecturale. Ces nouvelles structures sont conçues et exécutées en série, pour des raisons d'économie. Elles remplacent les anciennes bâtisses à l'architecture très variée dont la diversité avait autrefois, il est vrai, des causes également économiques : utiliser au mieux les ressources du sol et les moyens dont les agriculteurs disposaient. Ces mêmes raisons conduisent aujourd'hui à utiliser des matériaux standards.

D'une manière générale, les éléments liés au passé (arbres isolés, prés-vergers, haies, mares et bâtiments agricoles traditionnels) ont, en devenant inutiles, perdu leur sens aux yeux des agriculteurs. Ils sont également synonymes de travail supplémentaire et de pertes financières. Mais ont-ils pour autant perdu leur pertinence esthétique ?

La conservation d'au moins une partie de ces structures du passé évite la banalisation et maintient la diversité.

Prenons l'exemple de l'arbre isolé : plus encore que pour la haie (légitimée par son rôle écologique), sa position dans le paysage rural actuel soulève de véritables interrogations.

En effet, quelle est sa légitimité dans un paysage de grandes cultures alors qu'il a perdu toute utilité ?

Auparavant cet arbre, souvent un fruitier, servait à apporter un abri ou un ombrage aux bêtes et à l'homme pour son repos après les travaux des champs (et notamment après la moisson).

Proche d'une ferme, il donnait sa récolte de fruits à la famille des paysans.

Autrefois de nombreux poiriers ponctuaient les prairies et les terres cultivées du Pays d'Ouche. Leur grande taille et leur port peu étalé leur permettaient d'occuper une place peu encombrante dans les champs ; la charrue les contournaient aisément et ils ne portaient qu'une ombre minime sur les cultures.

C'est donc isolés et non en verger que les poiriers se développaient dans l'Ouche.

Aujourd'hui la situation de cet arbre dans une parcelle cultivée provoque une gêne pour l'exploitant : les machines agricoles, de plus en plus larges, sont plus efficaces sur de grandes parcelles dégagées.

Cependant, à l'instar des haies, un arbre situé en bordure de chemins ou à l'angle d'une parcelle provoque peu de désagrément et peu de perte de temps, la machine pouvant l'éviter aisément.

En fait, en plus de son entretien, le principal inconvénient qu'il suscite est d'ordre financier. Il en est de même pour la haie et les mares : à leur place, la terre pourrait être cultivée et donc rapporter (incohérence de la prime PAC).

De nos jours, la légitimité de l'arbre isolé ainsi que des haies est de préserver une partie du patrimoine rural et d'améliorer les qualités générales du paysage.

L'arbre acquiert de nouvelles utilités : il permet de rompre la monotonie des parcelles, de borner, de marquer des points de repères à la croisée des chemins, de souligner les routes, de marquer l'entrée des fermes, de consolider les berges, de former des « portes végétales », d'abriter du soleil...

Dans ce cadre, l'arbre, isolé ou en haie, apparaît comme un élément primordial du paysage normand.

On peut s'interroger dans un second temps sur la légitimité que l'on accorde à la réflexion esthétique. En tant que démarche subjective, le fait de rendre un paysage « plus beau » en le diversifiant ou en le complétant n'apparaît pas comme une action primordiale et par extension nécessaire.

C'est pourquoi certains chercheurs comparent le paysage à un « parent pauvre de l'environnement » : la dégradation ou les transformations d'un paysage ne peuvent pas s'appréhender comme le bruit, la pollution de l'eau et de l'air, qui sont des éléments quantifiables.

Par ailleurs le paysage est le reflet de l'activité générale de la société. Il est donc la résultante de la philosophie générale de chaque groupe humain : décisions individuelles, administratives, économiques...

Chacun a sa logique propre.

Ainsi l'espace agricole est aussi bien le produit de l'évolution des techniques que le résultat de politiques agricoles basées sur une logique économique, réfléchie en haut lieu (Europe), dont les objectifs ne semblent que rarement intégrer l'idée de qualité paysagère. Il en ressort que les paysages contemporains traduisent un raisonnement plus quantitatif que qualitatif.

Cependant, n'existe-t-il pas une autre voie, plus raisonnée et raisonnable, afin de réaliser une agriculture à la fois productive et respectueuse du paysage et de l'environnement ?

Quant aux dynamiques urbaines, créatrices d'ambiances et de territoires nouveaux souvent peu intégrés à l'environnement rural existant (lotissements standardisés, zones d'activité commerciale et industrielle...), elles nécessitent également une réflexion et une attention particulière.

A la suite de cette première partie « diagnostic », la charte s'attachera dans un second temps à proposer un panel de réponses

et de solutions afin d'améliorer les qualités du paysage ouchois.

BIBLIOGRAPHIE

PAYSAGE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- BETURE Conseil, « Charte du Pays d'Ouche », 1999.
- BOITHIAS Jean Louis, MONDIN Corinne, « La maison rurale en Normandie, La haute Normandie », ed. Créer, 1978.
- Bulletin du Comité des forêts, tome XI, juin 1938, n°75.
- Bureau de l'environnement et CAUE, « Vallée de la Charentonne – Environnement et Paysage – Contrat et propositions », ed. Conseil Général de l'Orne, 1991.
- CAUE de l'Orne, CAUE du Calvados, CPTE Vallée de l'Orne, « Charte Paysagère et valorisation des sites naturels de Suisse Normande, le diagnostic », ed. DIREN, Conseil Régional de Basse Normandie, 1997.
- CAUE de l'Orne, « Cahier des Charges de la Charte Paysagère du Pays d'Ouche », 2001.
- CAUE d'Eure-et-Loir et CAUE de l'Orne, « Le Perche, fiches architecturales et paysagères », ed. PNR du Perche.
- Centre de recherche sur la vie rurale, Service régional de statistique agricole « Atlas de l'agriculture normande », ed. Presse Universitaire de Caen, 1990.
- Chambre d'Agriculture de Basse-Normandie, « Agriculture et paysage ruraux bas-normand : Etat des lieux, perspectives et pistes pour de nouvelles actions paysagères », 2001.
- Communautés de Communes :
 - Du Pays de l'Aigle,
 - Du Canton de la Ferté-Fresnel,
 - Du Pays de la Marche et

- De la Vallée de la Risle,
« Dossiers de contractualisation »
(contrats de pôle)

- Conseil Général de l'Orne, « Canton de Gacé, étude préalable au remembrement », SCP Fauquembergue-Lemaire, date ?
- Conseil Général de l'Orne, « Etude d'aménagement foncier, déviation de L'Aigle, commune de Saint-Sulpice-sur-Risle », C.A.En Impact, 1998.
- DDAF de l'Orne, « Monographie agricole du département de l'Orne », 1981.
- DDAF de l'Orne, « Memento agricole et rural 2000, données 1999 », Agreste, 2000.
- DESMORTIER Christine, « Le Pays d'Ouche, état des lieux de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement », ed. Chambre d'agriculture de l'Orne, mai 1999.
- FAVROT J.C et BOUZIGUES R., « Etude pédologique, études préliminaires en vue du drainage des terres agricoles du Sud-ouest du département de l'Eure », ed. Centre de Recherche Agronomique en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Eure, 1975.
- LAUVAUX J. « La Normandie, connaître les styles pour restaurer et construire en Normandie », ed. Bias, 1973.
- LEBRETON Jean-Luc, « Les années 1900 à l'Aigle », ed. Pages de Garde, 1997.
- LEBRETON Jean-Luc, « Les années 1900 par Eugène Paquis, photographe à l'Aigle et éditeur de cartes postales », ed. Pages de Garde, 1998.
- Les Amis de L'Aigle (association), « Maison de L'Aigle et du Pays d'Ouche », 1979.
- Mairie Conseil, « La Charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal », PDR, FPNRF, ed. La Documentation Française.

- RICHARD Th. « L'Agriculture du département de l'Orne », ed. Librairie agricole de la maison rustique, 1924.
- SAINTE-CLAIRE DEVILLE J. « Le sapin et les reliques subalpines en Normandie », (article du « Livre du centenaire »), ed. Société Entomologique de France, 1932.
- Service Géologique National, note explicative de la « Carte géologique de la France au 1/50 000ème, L'Aigle », ed. BRGM
- SGN, note explicative de la « Carte géologique de la France au 1/50 000ème, Rugles », ed. BRGM.

PATRIMOINE, HISTOIRE ET TOURISME

- Abbé AUBERT J., « Les églises de l'Orne et leur oeuvres d'art », ed. Presses de l'escuyer, 1977.
- BERNOUIS P., « Carte archéologique de la Gaule, Orne 61 », pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de PROVOST M., ed. Conseil Général de l'Orne, Ministère de la Culture, DRAC de Basse Normandie.
- BRIAND Stéphanie, « Développement touristique, patrimoine industriel et technique : à la recherche d'une identité pour le Pays d'Ouche », maîtrise de géographie à l'université de Caen, 2000.
- Conseil Général de l'Orne, « Schéma de développement du tourisme-pêche », date ?
- DRONNE Renée, « Monographie des villes et villages de France : L'Aigle, son histoire, ses monuments, ses industries », ed. Office d'édition du livre d'histoire, 1995.
- GANCEL Hippolyte, « Il y a un siècle... la Normandie, la vie quotidienne des normands », ed. Ouest-France, 2000.
- GLEMAS Jean, « Souvenirs de l'Aigle », ed. Pages de Garde, 1999.

- « La métallurgie normande, XII-XVII^{ème} siècle, la révolution du haut fourneau », ouvrage collectif, ed. Cahiers de l'inventaire, 1991
- LE PETIT FUTE, « Orne », Guide 2000, ed. Nouvelles éditions de l'Université.
- « Orne », ouvrage collectif, ed. Bonneton, 1995.
- « Patrimoine Industriel : Orne », ouvrage collectif, ed. L'inventaire, coll. Indicateur du patrimoine », 1991.
- « Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, une abbaye bénédictine en terre normande », ouvrage collectif, ed. Nea, 2001.
- ZEGIERMAN Frédéric, « Le guide des Pays de France du Nord », ed. Fayard, 1999.
- « L'Aigle, vivre au pays d'Ouche », article dans « Pays de Normandie ».

ROMANS ET POÉSIES

- LA VARENDE, « Pays d'Ouche », ed. Plon, 1936.
- LA VARENDE, « Nez de cuir », 1936
- HAREL Paul, « Pages choisies, Vers et Proses » - Extrait de toute l'œuvre (1879-1927), choix et préface de LAURENT-CERNIERE, ed. de l'association « Culture, tourisme et loisir en Pays d'Ouche ».

PHOTOGRAPHIES

- Sonia CARBONNIER

AUTRES

- Dictionnaire Le Petit Robert, 1998
- Encyclopédie Larousse, 1965

CONTACTS

Membres du Comité de Pilotage

- Mme Dabon, animatrice de l'association « Pays d'Ouche Développement »
- Mme Tavernier, Maire de Fay, représentante de la Communauté de Commune du Pays de la Marche
- M. Spick, Maire de Bocquencé, représentant de la CDC de la Ferté-Fresnel
- M. Thouret, Maire d'Ecorcei, représentant de la CDC du Pays de L'Aigle
- M. Rimbart, membre de l'association Faune et Flore
- Mme Bataillon, paysagiste au CAUE de l'Orne
- M. Rogue, directeur du service aménagement rural à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne
- M. Nevoux, chargé de mission à la Chambre d'Agriculture de l'Orne
- M. Ménard, technicien à la Direction des Services de l'Aménagement au Conseil Général de l'Orne
- M. Guyon, chargé de mission à la Chambre Régionale d'Agriculture

Communes

- Anceins, M. Brizard, maire
- Aube, M. Vercruysse, maire
- Auguaie, M. Amis, maire
- Beaufai, M. Boussard, maire
- Bonnefoi, M. Dupré, maire
- Bonsmoulins, M. Zo, maire
- Brethel, M. Marie, maire
- Chandai, un maire-adjoint
- La Chapelle-Viel, M. Gouverneur, maire
- Couvains, M. Meslin, maire
- Crulai, M. Buffard, maire

- Echauffour, M. Burin, maire
- La Ferrière-au-Doyen, M. Nobus, maire
- Gauville, M. Masse, maire
- Les Genettes, Mme Laruelle, maire
- Glos-la-Ferrière, M. Laurendeau, maire
- La Gonfrrière, M. Piche, maire
- Heugon, M. Seray, maire
- Irai, M. Poulian, maire
- La Ferté-Fresnel, M. Milon, maire et président de l'association « Pays d'Ouche Développement »
- L'Aigle, M. Sbile, chargé de mission au service urbanisme
- Les Aspres, M. Guitton, maire
- Mahéru, M. Cormier, maire
- Marnefer, M. Campas, maire
- Le Ménil-Bérard, M. Gadeyne, maire
- Monnai, M. Deuley, maire
- Moulins-La-Marche, Mme. Girault, maire adjoint
- Planches, M. Morand, maire
- Rai, M. Sevin, maire
- Saint-Aquilin-de-Corbion, M. Gobey, maire
- Saint-Evrout-Notre-Dame-du-Bois, M. Simon, maire
- Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, M. Bigot, maire et président de CDC de la Vallée de la Risle
- Saint-Hilaire-sur-Risle, M. Dessus, maire
- Saint-Martin-d'Ecublei, M. Delahaye, maire
- Saint-Martin-des-Pézérêts, M. Besnard, maire
- Saint-Michel-Thubœuf, M. Guyet, maire
- Saint-Nicolas-de-Sommaire, M. De Tavernier, maire
- Saint-Nicolas-des-Laitiers, M. Reglait, maire
- Saint-Ouen-sur-Iton, M. Brunet, maire
- Saint-Pierre-des-Loges, M. Thiboust, maire
- Saint-Sulpice-sur-Risle, M. Sellier, maire et président de la CDC du Pays de L'Aigle
- Saint-Symphorien-des-Bruyères, M. Boisset, maire
- Touquettes, M. Dordogne, maire
- Villers-en-Ouche, M. Coispel, maire
- Vitrai-sous-L'Aigle, M. Carbonell, maire

Agriculteurs

- M. Macé, membre du bureau du Pays d'Ouche Développement, Gauville
- M. Robert, Villers-en-Ouche
- Mme. Letourneur, femme d'agriculteur à Gauville
- M. Harel, Saint-Evrout-Notre-Dame-du-Bois
- M. Roger, Anceins
- M. De Goussencourt, Crulai

Sans oublier...

- M. Gautier, Architecte des Bâtiments de France de l'Orne
- Mme Sbile, chargée de mission paysage au Parc Naturel Régional du Perche
- Mme Christine Desmottier, chargée de mission à la chambre d'agriculture départementale de l'Orne, antenne de Sée.

ANNEXES



C H A R T E P A Y S A G E R E
D U P A Y S D ' O U C H E :
Q U E S T I O N N A I R E

A - RECONNAISSANCE ET LOCALISATION

Dans la liste suivante, quels sont les éléments qui méritent, selon vous, une attention particulière ?

NB : Nous ne vous demandons pas de nous indiquer le patrimoine bâti, l'association possède un inventaire complet de ce dernier sur l'ensemble du Pays d'Ouche.

- Paysage forestier

- Paysage agricole

- Parcs et jardins

- Points de vue

« point de vue aménagé

< point de vue intéressant à mettre en valeur

- Sentiers

- Lieu de loisir et de détente (aménagement de plein air)

- Autre

S'il existe sur votre commune des lieux ou des monuments qui ont connu une renommée grâce à un écrivain, un peintre, une personnalité célèbre, pourriez-vous préciser ces lieux et ces personnalités ?

Quels sont les sites (patrimoine bâti et naturel) particulièrement appréciés par les habitants ou les visiteurs extérieurs ? Sont-ils très fréquentés ++, moyennement fréquentés +, peu fréquentés + ?

Lettre	Nom du site	Fréquentation locale	Fréquentation extérieure
A			
B			
C			
D			

Parmi ces divers lieux, en existe-t-il que vous souhaiteriez mettre en valeur ou protéger ? Si oui, lesquels ?

B - NUISANCES

Y-a-il sur votre commune des « points noirs » (privés et communaux), des risques de dégradations paysagères ?

1 - Décharge non contrôlée ?

2 - Carrière en exploitation ?

3 - Entrées de ville/village hétéroclites ?

4 - Enseigne et affichage publicitaire peu respectueux du paysage ?

- 5 - Lignes électrique à haute tension ?
- 6 - Silos mal intégré ?
- 7 - Château d'eau mal intégré ?
- 8 - Bâtiments industriels et agricoles mal intégrés ?
- 9 - Habitations peu respectueuses du paysage de par leur implantation ou leur forme ?
- 10 - Installation temporaire (cabanons...) mal intégrés ?
- 11 - Autre ?

La commune a-t-elle déjà mis en place des dispositifs pour atténuer ou supprimer ces nuisances ou ces risques ?

Existe-t-il sur votre commune des espaces qui ont été exposés à des transformations dans un proche passé ?

C - REPERAGE DE PROJETS

Votre commune a-t-elle des projets d'aménagement dans un proche avenir ?

A - Agriculture (remembrement, drainage, reboisement, transformation de prairies en grandes cultures... ?)

B - Tourisme et loisirs (base, sentier... ?)

C - Développement économique (zone industrielle, artisanale, commerciale... ?)

D - Création culturelle

E - Sauvegarde du patrimoine bâti ou naturel (restauration, réhabilitation ?)

F - Construction d'habitat (lotissement, maison individuelle... ?)

G - Voirie

H - Carrières

I - Autres

D - QUESTIONS GENERALES

Comment définissez-vous l'identité du Pays d'Ouche ? Qu'est-ce qui, selon vous, le caractérise ?

Comment prenez-vous en compte le paysage dans vos documents d'urbanisme ?

Comment et par qui sont entretenus les espaces communaux (entretien des berges, des chemins, des espaces publics, de la forêt...) ?

LE PAYSAGE COMMUNAL VU PAR SES ELUS

Synthèse des entretiens
accordés par les maires, leurs adjoints
et/ou les conseils municipaux des
48 communes du Pays d'Ouche ornaï*

Entretiens effectués en mars-avril 2001.

* A l'exception de la commune de L'Aigle
où l'entretien a été en partie accordé par un technicien.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Ancenis	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Lavoir, calvaire, moulin, pigeonnier classé, église. <u>Paysage forestier et agricole</u> : Toute la vallée de la Charentonne. <u>Point de vue</u> : Sur la vallée, des hauteurs du bourg <u>Sentiers</u> : Deux boucles éditées au topoguide.	- Réseau électrique aérien dans le bourg. - Un mobilhome sans autorisation.	Le remembrement a été réalisé en 1967. Beaucoup de haies ont été arrachées. Aujourd'hui, les prés ne représentent plus qu'environ 30 % de la SAU. Il y a eu une baisse de la population communale entre les années 60 et 80. Aujourd'hui, la dynamique s'est stabilisée : il n'y aucune construction nouvelle mais les bâtiments vides ont été repris.	- Quelques projets ponctuels de drainage, quelques transformations de prairies en grandes cultures, mais de manière marginale. - Enterrement du réseau électrique aérien pour 2002. - Projet à long terme d'acquisition de terrains pour construire des lotissements.	C'est une région assez boisée. Un équilibre entre les surfaces herbagères et les surfaces céréalières a été préservé. Le Pays d'Ouche est également assez anonyme, sans identité architecturale (briques, silex, colombages).
Aube	POS	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, presbytère, château des Nouettes, lavoir, puits, ancienne forge, ancienne affinerie, anciens moulins <u>Paysage forestier</u> : Il n'y a pratiquement pas de bois. <u>Paysage agricole</u> : La vallée, un chemin en terre entouré de talus. <u>Point de vue</u> : Aucun, la commune est située dans une cuvette. De la déviation on peut apercevoir le château des Nouettes. <u>Sentier</u> : Une boucle éditée au topoguide.	- Décharge sauvage. - Habitations très peu entretenues ou en ruine. - Lignes électriques à haute tension. - Transformateur EDF. - Bâtiments industriels et agricoles propres mais peu intégrés. - Une installation temporaire. - Des haies arrachées.	Beaucoup de haies ont disparu. Les marécages ont été remblayés afin de réaliser des travaux de voirie, de construction et pour les mettre en culture. Cela crée des problèmes d'inondation : l'eau stagne en amont. Le drainage et la disparition des haies ont amplifié ce problème en accélérant le ruissellement. Les terres des parcelles s'érodent et glissent dans la rivière. Quant à l'urbanisation de la commune, elle a été étroitement liée à l'implantation des usines à Rai. L'urbanisation progresse lentement avec deux constructions neuves par an.	- Réalisation d'un parcours de promenade le long de la Risle. - Garder et développer les services et petits commerces du bourg. - Restauration du lavoir proche de la mairie et des vannages sur la Risle. - Développement de l'habitat par le remplissage des « dents creuses » ainsi que la création de logements HLM.	Pays identifié par ses maisons avec des entourages en briques. En revanche, il n'y a pas beaucoup de colombages. Autrefois on pouvait également caractériser cette région par son aspect bocager, mais plus maintenant.

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Auguaise	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise classée, manoir, fermes. <u>Paysage forestier</u> : Rien que des taillis... <u>Paysage agricole</u> : A la pointe de la commune : ruisseau, anciennes bâtisses et pommiers... <u>Point de vue</u> : Du chemin de la croix de Mortagne : vue plongeante sur la Pichonnière. <u>Sentier</u> : Aucun n'est recensé au topoguide. Un tronçon de circuit intercommunal (inscrit au PDIPR) passe par Auguaise.	• Une exploitation agricole mal intégrée (en centre bourg). • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg.	Les petites exploitations agricoles ont disparu, elles ont été englobées dans de plus grandes. Pas mal de prairies ont été labourées. Aujourd'hui la part entre les labours et les prés est égale. Il y a quelques années, les prés représentaient 70 % de la SAU. Aujourd'hui, les céréaliers de l'Eure se précipitent sur les terres à vendre... Le remembrement a été effectué en 1957. L'évolution urbaine est très lente (1 construction neuve tous les 3 ans). Aujourd'hui la commune est une « cité-dortoir ». La demande de permis de construire est de plus en plus forte mais il n'y a pas beaucoup de terrains disponibles.	• Quelques opérations ponctuelles de drainage. • Construction de deux maisons individuelles. • Eventuel projet de construction d'un lotissement.	Pays un peu froid et qui commence à devenir une grande zone céréalière. Sa situation relativement proche de Paris peut être un atout de développement économique (des entreprises peuvent s'implanter à condition que le réseau routier s'améliore).

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Beaufai	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Château, moulin du Livet, pigeonnier, château, ferme et moulin du domaine de Beaufai, château de Corru. <u>Paysage forestier</u> : Forêts peu accessibles car privées, un chemin communal permet cependant de les longer. <u>Paysage agricole</u> : Quelques coins pittoresques dans la vallée du Livet. <u>Point de vue</u> : Quatre emplacements aux lieux-dits La Bruyère, La Cour des Bois, Corru et Chaumont. <u>Sentiers</u> : Aucun, la plupart ont été privatisés à la suite du remembrement.	• Décharge interdite mais contrôlée (déchets verts). • Lignes électriques à haute tension. • Haies mal entretenues. • Berges peu entretenues.	La mécanisation de l'agriculture a conduit à un défrichement de plus en plus marqué : les haies qui séparaient des lopins de terres se sont effacées devant les moissonneuses-batteuses... L'arrachage des haies a permis l'amélioration des rendements, mais « les agriculteurs vont finir par le payer à terme » (problème de ruissellement). La commune a vu sa population diminuer jusqu'au début des années 90. A cette date une reprise s'est opérée : une progression démographique de plus de 15 % a été calculée au dernier recensement.	• Des transformations de prairies en grandes cultures sont encore possibles puisqu'un agriculteur de la commune cherche à vendre : l'acheteur potentiel est un céréalier... • Aménagement du cœur de bourg (contrat de pôle CDC) : réfection de la place, aménagement d'un espace vert et de zones de stationnement. • Création d'une aire de jeu pour les enfants sur un terrain proche du centre-bourg.	Une campagne peu attrayante comparée au Pays d'Auge et au Perche. Le paysage était plus joli avant quand de petites parcelles étaient bordées de haies. Aujourd'hui, le Pays d'Ouche ressemble de plus en plus au Pays Beauceron. Il n'a plus d'attrait.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Bacquencé	Non	Patrimoine bâti : Eglise, vieux sellier et pressoir. Paysage forestier : Il y a beaucoup de petits bois (résineux et feuillus). Certains ont été abîmés par la tempête. Le sapin de L'Aigle rompt la monotonie des boisements : sa teinte contrastée fait ressortir les couleurs. Aujourd'hui il est menacé et progressivement remplacé par le sapin de Douglas. Paysage agricole : La vallée de la Charentonne, avec ses prairies bordant le cours d'eau. Point de vue : Un beau point de vue de la mairie sur les bois. Sentier : Une boucle inscrite au topoguide. D'autres circuits ont été recensés au début des années 90 par l'association de la Vallée de la Charentonne.	- Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Quelques bâtiments agricoles défraîchis. - Friches agricoles dans les fonds de vallées.	Le paysage agricole s'est beaucoup transformé. Il y a 40 ans, il y avait 29 exploitations sur la commune, soit environ 58 personnes concernées par l'agriculture : le village était typiquement rural. Aujourd'hui, il ne reste plus que 7 exploitations agricoles, soit 10 hommes et femmes. Il y a de moins en moins de communication entre les paysans et les autres habitants de la commune. Cela entraîne une détérioration de leurs rapports et une plus grande incompréhension. Les jeunes sont partis vers les villes où les conditions de vie sont plus faciles qu'à la campagne (loisirs, vacances...) La part des prairies reste importante (60 % de la SAU), elle était de 75 % avant le remembrement (1982). L'urbanisation de la commune progresse assez lentement avec en moyenne une construction neuve par an.	- Quelques opérations ponctuelles de drainage. - Demande de classement de l'église aux Monuments Historiques. - Aménagement « cœur de bourg » (contrat de pôle CDC) : parking, aire de pique-nique. - Bardage en bois de la salle polyvalente pour une meilleure intégration. - Plantation d'une haie aux abords du bourg afin de cacher les containers de collecte des ordures ménagères. - Construction d'une maison individuelle. - Eventuelle création d'un petit parcours le long de la Charentonne (sur herbages privés).	Pays plat, un peu froid, humide, relativement facile à travailler si drainé. L'habitat est constitué de silex, de bois (colombages), de tuiles et de briques. Les longères du Pays d'Ouche sont sévères mais belles.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Bonnefoi	Non	Patrimoine bâti : Eglise, belle bâtisse à la Mullerie, ancien moulin de Bras. Paysage forestier : La forêt domaniale de Moulins-Bonmoulins permet de longues promenades. Paysage agricole : L'ancien haras de Jean Gabin. Point de vue : Beaux points de vue à la Rabottière, à la Monnerie et au calvaire du bourg de Bonnefoi. Sentier : Un circuit inscrit au PDIPR, en projet d'édition au topoguide.	- Une construction en ruine. - Lignes électriques à haute tension. - Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Quelques bâtiments agricoles mal intégrés. - Installation temporaire. - Friches agricoles.	Il y a eu beaucoup de haies arrachées et les herbages ont été labourés. Les parcelles se sont agrandies après le remembrement (1981). L'urbanisation de la commune est très lente avec une construction neuve tous les 3 ans.	- Eclairage de l'église - Eventuelle création d'une salle des fêtes.	Beau pays mais pas très riche. Ses vallons sont accueillants et notamment pour les chevaux.
Bonsmoulins	Non	Patrimoine bâti : Ruines d'un château et d'un presbytère, moulins. Paysage forestier : Rien de particulier. Paysage agricole : Rien de particulier. Point de vue : Des hauteurs des ruines du château (propriété privée). Sentier : Rien de particulier.	- Dépôts d'ordures sauvages à côté des containers. - Un affichage publicitaire peu respectueux du paysage dans le bourg. - Haies arrachées. - Habitations mal entretenues (bazar et vétusté).	Le paysage agricole a laissé de plus en plus la place aux cultures. Mais l'arrachage des haies semble avoir été stabilisé depuis une dizaine d'années. La progression urbaine est peu marquée.	- Réfection des fossés d'assainissement. - Construction d'un lotissement (plus de 3 logements). - Tout à l'égout.	Pays vert et plat. Le Perche est plus vallonné et possède une plus belle architecture.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Brethel	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Un prieuré, un ancien four à pain. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier. <u>Paysage agricole</u> : Tout ce qui est resté en herbage. <u>Point de vue</u> : Il n'y en a pas. <u>Sentiers</u> : En cours de recensement.	- Quelques habitations en ruines. - Lignes électriques à haute tension. - Réseau électrique aérien dans le bourg. - Quelques bâtiments agricoles vétustes dans le bourg. - Des friches agricoles.	Les herbages se sont transformés en labours. Il n'y a aujourd'hui plus beaucoup de terrains disponibles pour les grandes cultures. Par ailleurs certains agriculteurs préfèrent garder des terrains en prairies. Un remembrement a été effectué en 1975. L'urbanisation de la commune progresse doucement avec la construction d'un pavillon par an.	- Aménagement du cœur de bourg (contrat de pôle 2002) : parking, plantation de pelouse, aire de jeu ou terrain de pétanques. - Eventuelles constructions d'habitats. - Réhabilitation de la mairie dans le style « Pays d'Ouche » (ouvertures soulignées par des briques).	Région agricole plus qu'industrielle. Il y a beaucoup de résidences secondaires, car le pays n'est pas loin de Paris. Les constructions ne ressemblent pas à celles du Pays d'Auge ni celles du Perche.
Chandai	POS	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise (clocher), ancien relais de poste, pigeonnier et girouette, château des Masselins, reste du château de Chandai avec ses dépendances et sa chapelle, moulin, ancienne usine de tréfilerie. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier. <u>Paysage agricole</u> : Dépend des saisons : de jolies couleurs quand le colza est en fleurs. <u>Point de vue</u> : En descendant vers les Masselins, on a une jolie vue sur le bourg. <u>Sentiers</u> : 2 boucles au topoguide.	- Lignes électriques à haute tension. - Quelques bâtiments un peu vétustes. - Friches agricoles.	Suppression des talus, des clôtures et des haies après le remembrement (1990). Beaucoup de petites prairies ont été converties en grands champs de cultures. Avant le paysage était varié, maintenant, il est monotone. L'urbanisation du bourg est assez conséquente, avec une moyenne de 3 constructions neuves par an. Le cœur de bourg a été refait en 97/98 (enterrement du réseau de lignes électriques).	- Eventuel agrandissement de la Zone Artisanale (mais problème de concurrence avec le pôle de l'Aigle). - Eventuel rachat de terrains pour y construire des logements sociaux. - Entretien de la voirie.	Sur la commune il y a peu de choses de relativement typiques, le paysage n'est pas attrayant d'un point de vue touristique. Il faut innover pour attirer les touristes. Ce n'est pas comme dans le Perche ou dans le Pays d'Auge. Quelques constructions méritent le coup d'œil, mais relativement peu.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Couvains	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise (16 ^{ème} s), château. <u>Paysage forestier</u> : Peu de forêts mais surtout des petits bois. <u>Paysage agricole</u> : C'est la plaine : c'est partout pareil. <u>Point de vue</u> : De la D231, en venant de l'ouest, on a une vue dégagée sur le bourg. <u>Sentier</u> : Pas de circuit recensé au topoguide. La commune vient de racheter un sentier afin de réaliser un petit circuit en boucle à proximité du bourg.	- Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Quelques silos et bâtiments agricoles mal intégrés (délabrés). - Chemins dégradés. - Terrains inondés.	Le paysage agricole s'est modifié depuis 15 ans, mais seulement sur une partie de la commune : le nord était la plus propice aux labours. La terre y est saine mais un peu « séchante », elle ne convient pas à l'herbe. L'urbanisation progresse lentement avec une construction neuve par an.	- Quelques opérations ponctuelles de drainage. - Statue communale à restaurer. - Effacement du réseau de lignes électriques du bourg au cours de l'année. - Embellissement général de la commune.	Pays caractérisé par des terrains peu homogènes (terres argileuses, terres franches, terres caillouteuses...). Le pays d'Ouche devrait se raccrocher à la partie qui lui correspond dans l'Eure : il est actuellement trop petit.

	Doc d'urbisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Crulai	POS	<u>Patrimoine bâti</u> : Mairie, ancien presbytère, église, 3 calvaires, motte féodale, château, la Cornillère (beau corps de ferme), puits (chez des particuliers) <u>Paysage forestier</u> : Zones boisées protégées par le POS : non constructibles et non défrichables. Ces bois sont privés mais accessibles par des chemins communaux qui les traversent. <u>Paysage agricole</u> : Quelques haies champêtres ainsi que des mares inter-hameaux. <u>Point de vue</u> : De la route allant au château du Bois de la Pierre. <u>Sentiers</u> : Une boucle recensée au topoguide au départ de Crulai.	• Décharge non contrôlée. • Stock de terre de la DDE près de l'ancienne voie ferrée entraînant le dépôt de gravats sauvages. • Un silo agricole gros et vétuste à l'entrée du bourg. • Lignes électriques à haute tension. • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. • Bâtiments agricoles, industriels et artisanaux peu intégrés. • Château d'eau vétuste. • Quelques cabanons dans les bois et un chalet en bois dans le bourg.	Il y a eu beaucoup d'arrachage de haies lors du drainage et du remembrement (1955). Les poiriers ont été abattus car ils fournissaient un excellent bois de chauffage. Le développement urbain a été assez important : aujourd'hui encore la commune ne cesse d'augmenter en effectif : 30 maisons sont en construction en 2001.	• Projets de drainage et de labour des prairies. • Rachat d'un tronçon de l'ancienne voie ferrée par la commune : beaucoup de chemins la desservent et elle permet de réaliser une boucle dans le bourg. • Réfection de 2 passerelles desservant un circuit de randonnée. • Eventuelle préemption du terrain de la Motte Féodale pour la sauvegarder. • Création de deux lotissements (un communal avec 7 pavillons et un de l'office HLM avec 10 pavillons). • Création de voirie pour desservir les lotissements.	Un pays de terres humides et pauvres. Elles ne rendent pas bien : il n'y a pas beaucoup de limons et l'humus ne s'associe pas à l'argile à silex, seules quelques veines sont bonnes. L'habitat est disparate, hétérogène (tuiles, ardoises, colombages, briques...) et quelques maisons sont sans cachet.

	Doc d'urbisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Echauffour	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise St Germain (inscrite), château du Vieil Echauffour, menhir, dolmen « la pierre levée », moulin de Launay, le pont Morin, les haras de la Beauvoisière, de la Gâtine et de St Martin, église du bourg, maisons anciennes du Vieux Bourg. <u>Paysage forestier</u> : Pas grand chose : quelques bosquets et taillis privés. <u>Paysage agricole</u> : Les beaux haras. <u>Point de vue</u> : Du lieu-dit la Croix des Carrés : Paul Harel aimait y écrire des poèmes, on y domine tout le village et toute la vallée de l'Auge. <u>Sentier</u> : Une boucle en cours de recensement au topoguide.	• Enfrichement des prairies. • Haies peu entretenues. • Décharge communale. • Quelques constructions en ruine. • Lignes électriques à haute tension. • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. • Silos et bâtiments agricoles mal intégrés. • 2 châteaux d'eau mal intégrés. • 4 installations temporaires.	Le paysage agricole a beaucoup évolué : les haies et les talus ont été rasés et beaucoup de grands bâtiments d'élevage ont été construits. La part des labours a beaucoup évolué et aujourd'hui, les agriculteurs cultivent à 1 mètre de la route. La culture du maïs a entraîné l'intensification de l'élevage. Il n'y a pas eu de remembrement mais des parcelles se sont échangées à l'amiable, ce qui a permis de conserver certaines haies. Il existe toujours à l'heure actuelle des petites parcelles de quelques ares. L'urbanisation de la commune progresse de manière assez importante avec une moyenne d'environ 4 constructions neuves par an.	• Quelques opérations ponctuelles de boisement des terres agricoles et de transformation des prairies en grandes cultures. • Eventuelle mise en place d'un panneau indicatif et explicatif du menhir et du dolmen. • Restauration d'une église. • Illumination des deux églises. • Effacement du réseau électrique et téléphonique courant 2001. • Agrandissement de l'usine déjà en place. • Construction d'un lotissement (4 pavillons HLM au cours de l'année).	Région naturelle traversée par la Risle et dont le développement économique a été longtemps lié à ce cours d'eau. Pays peu vallonné (par comparaison au Pays d'Auge) : il existe une partie en plaines et une partie en collines. Sa vocation agricole devient de plus en plus céréalière. L'habitat est constitué de longères, tout en longueur, en pierres du pays : colombages habillés de silex et de briques pour les encadrements.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Ecorcel	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, château des Gravières. <u>Paysage forestier</u> : Très peu de bois sur la commune. <u>Paysage agricole</u> : Quelques endroits sympathiques dans la vallée du Gru. Le reste n'est que plaines. <u>Point de vue</u> : Aucun point de vue particulier. <u>Sentiers</u> : Une grande boucle inscrite au topoguide.	- Habitations peu respectueuses du paysage (alignement le long de la D31, ainsi que quelques maisons à l'implantation et à l'architecture peu pertinente). - Quelques bâtiments en ruines. - Lignes électriques à haute tension. - Silo agricole mal intégré (dans le carrefour du bourg et sur une hauteur). - Château d'eau mal intégré (« en forme de tuyau »). - Bâtiments agricoles mal intégrés. - Quelques installations temporaires (cabanons, caravanes...). - Friches agricoles. « Salissement » des routes par les agriculteurs.	Les grosses transformations en matière de paysage agricole ont été opérées dans les années 70/75. Le drainage a été effectué en association avec le syndicat d'assainissement. Avec le remembrement (1956), ces deux actions ont contribué à l'arrachage des haies. Le paysage a été très modifié et il continue encore à l'être. Quant à l'urbanisation de la commune, elle a progressé lentement, la commune ne souhaitant pas accueillir de lotissements. La progression actuelle est tout de même de 2 constructions neuves par an.	- Quelques opérations ponctuelles de drainage. - Aménagement d'une aire de pique-nique. - Construction de deux habitations. - Aménagement du cœur de bourg (contrat de pôle CDC). - Eventuelle intégration du château d'eau par la peinture d'un motif artistique ou en trompe-l'œil.	Pays froid et humide. Pays où l'on a du mal à faire venir les entreprises. Pays peu riche avec pourtant de nombreuses résidences secondaires. Pays qui manque de vallons, de forêts. Une grande partie est constituée par la « plaine ». Quelques bâtiments de caractère à l'architecture intéressante.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Fay	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, porche ancien, lavoir, 2 calvaires, 2 fours à pain, vieux logis, château de la Crochetière, mur de pierres sèches. <u>Paysage forestier</u> : La RD 31 est entourée d'arbres, y passer est alors agréable. <u>Paysage agricole</u> : L'ensemble de la commune est sympathique car les prairies, les chemins et les haies ont été relativement préservés. Seul le plateau sur le haut de la commune est un peu dégarni. <u>Point de vue</u> : Trois points de vue intéressants à la Choletière, aux Hauts Bois et au calvaire près du Petit Pré. <u>Sentier</u> : Deux circuits repérés et classés au PDIPR, en attente d'être édités au topoguide.	- Quelques décharges sauvages à proximité des containers. - Une carrière en exploitation (marne, terre de « grouas », pour remblai). - Un bâtiment en ruine. - Lignes électriques à haute tension. - Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Bâtiments agricoles mal intégrés. - Chemins de terre dégradés. - Friches agricoles. - Entrées de champs défoncées.	Il y a eu un remembrement partiel en 1987, suite à un remembrement effectué à l'amiable dans les années 70. Les haies ont été arrachées modérément, quelques chemins ont été supprimés, d'autres ont été élargis. La part entre les herbages et les labours n'a pratiquement pas évolué en 50 ans et est restée bien répartie (50-50). L'urbanisation de la commune a été très stable : en 30 ans, il n'y a pas eu de constructions neuves.	- Quelques projets ponctuels de drainage. - Effacement du réseau de lignes électriques du bourg sur une échance de 2 à 3 ans. - Défrichement des chemins. - Création d'un gîte rural communal.	Pays caractérisé par un habitat typique : pauvre en petites pierres et en briques. Le paysage est souvent triste, à la différence du Perche. C'est un pays humide et froid : à Courtomer et à Alençon, la végétation à 15 jours d'avance sur l'Ouche.

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Gauville	MARNU (1985)	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, manoir du Biot, manoir de la Conterie, maisons de style dans la commune. <u>Paysage forestier</u> : Le bois de la Garenne, mais c'est une forêt privée, on ne peut pas s'y promener. <u>Paysage agricole</u> : Un joli jeune plan de pommiers, le reste n'est composé que de très grandes parcelles en partie dénudées. <u>Point de vue</u> : Aucun, la commune est trop plate. <u>Sentier</u> : Rien n'a été recensé au topoguide. L'ancienne route (chemin en terre) qui desservait L'Aigle, le Sap et St Pierre sur Dive est mise à disposition des randonneurs.	• Décharge sauvage. • Quelques constructions vétustes ou en ruines. • Quelques installations temporaires.	Le nombre des exploitations a diminué, des terres se sont ainsi libérées et ont été modifiées, agrandies. Des haies ont été arrachées pour rendre les parcelles plus faciles à exploiter : aujourd'hui, les charruées ne sont plus à 2 soc, mais peuvent comporter jusqu'à 7 soc ! Le remembrement a eu lieu en 1955. Au début du siècle, les cultures représentaient 1/3 de la SAU : blé, avoine, orge... il s'agissait d'une production d'autosuffisance. Pour que les cultures tiennent, on labourait autrefois « en planches », ce qui permettait l'écoulement de l'eau, par les micro-rigoles. Dans les années 50, les cultures n'étaient pas assez rentables, les agriculteurs ont préféré nourrir leur bétail avec des produits concentrés. La SAU était alors majoritairement occupée par les prés, il y avait très peu de cultures (environ 10 %). La commune étant très plate et les terrains très humides, les cultures implantées ne tenaient pas très bien. Mais depuis les années 80, le drainage a permis le labour des terres non « usurières » (avec peu de cailloux).	• Quelques projets ponctuels de drainage et de transformation de prairies en grandes cultures. • Agrandissement des prairies pour faire passer les ensileuses modernes (4 à 5 m de large). • Aménagement du cœur de bourg : destruction d'un bâtiment en ruine, création d'un parking, amélioration du commerce local et constructions de logements (aménagement dans le cadre du contrat de pôle, CDC) • Enfouissement du réseau aérien de lignes électriques. • Travaux à l'intérieur de l'église. • Création d'un lotissement à proximité du centre-bourg. • Agrandissement du groupe scolaire. • Extension des éclairages public et aménagement d'une allée piétonne dans le bourg.	Pays de plateaux, pays humide d'où la nécessité d'un assainissement. D'un point de vue architectural, il y a un peu de tout : ardoises, tuiles...

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Glos-la-Ferrière	MARNU (1982)	<u>Patrimoine bâti</u> : Ferme de la Broudière (lavoir en pierres de taille et beau bâtiments), manoir de la Pittière avec son pigeonnier en colombage, château du Boële et ses écuries, église, butte féodale, calvaires, menhir. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier. <u>Paysage agricole</u> : Rien de particulier car le terrain est trop plat. <u>Point de vue</u> : De la motte féodale (enfouie dans la végétation), mais le propriétaire est réfractaire à tous travaux d'aménagement. On peut y accéder par un chemin public. <u>Sentier</u> : Une grande boucle à plusieurs variantes inscrite au topoguide.	• Dépôt de gravats et de ferrailles. • Réseau de lignes électriques aériennes dans le bourg. • Transformateur EDF. • Château d'eau peu intégré. • Garage automobile mal intégré au milieu du village. • Nuisance sonore liée au passage des camions.	Il y a eu un remembrement en 1948. Les haies ont été arrachées, mais le paysage de la commune n'est pas complètement ouvert. Aujourd'hui, les labours représentent environ 60 % de la SAU. Ces changements « défigurent » cette partie de la Normandie, qui va finir par ressembler à la Beauce ou au plateau de St André. La progression de l'urbanisation est assez lente avec en moyenne une construction neuve tous les 2 ans.	• Eventuel projet d'enfouissement des lignes électriques. • Eventuel projet d'une meilleure intégration du château d'eau. • Restauration de l'église (toiture), éventuellement du lavoir. • Construction d'habitat en cours (3 pavillons HLM intégré au lotissement pré-existant) • Aménagement des entrées de bourg (modifications réalisées pour ralentir les camions). • Création d'un parking proche du centre-bourg pour permettre aux gens de s'arrêter et de profiter des services et des commerces de la commune. • Mise en place de plaques et de numéros de rues ainsi que des panneaux indiquant les lieux-dits.	Pays rural, de bocage, humide et froid : c'est la « Petite Sibérie Normande ». Les paysages sont très variés et quelques sites sont intéressants, comme la vallée de la Charentonne, où l'on « se croirait dans les Vosges ».

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Heugon	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Chapelle (classée), haras du Taillis, chapelle Blanchet, lavoirs. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier. <u>Paysage agricole</u> : Tout est assez joli car vallonné, et particulièrement vers les Minerais, le Douet-Arthus, les Petites Nicoles et toute la vallée de la Guél. <u>Point de vue</u> : Deux jolis points de vue sur le bourg. <u>Sentier</u> : Deux boucles passant par Heugon sont inscrites au topoguide.	• Décharge sauvage. • Entrée de bourg hétéroclite. • Enseigne et affichage publicitaire peu respectueux du paysage. • Lignes électriques à haute tension. • Réseau de lignes électriques aériennes dans le bourg. • Quelques bâtiments agricoles mal intégrés (tôle, structure vétuste). • Installations temporaires illicites. • Friches agricoles. • Berges mal entretenues.	Il n'y a pas eu énormément de transformations, le paysage a été assez préservé. L'urbanisation de la commune progresse lentement avec une construction neuve tous les ans.	• Remembrement induit par le passage de l'autoroute au nord de la commune. • Création d'une aire de pique-nique. • Réfection du clocher et de la toiture de l'église. • Restauration des deux lavoirs.	Pays de bocage, de verdure, de sentiers avec des habitations typiques en colombages et en briques.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Irail	MARNU (1982)	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, ancien presbytère, château, lavoir, ancienne fonderie et haut-fourneau. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier : quelques bosquets privés. <u>Paysage agricole</u> : Au lieu-dit des Gaillons (étang, source, plantation de sapins, pâturages). Le reste est assez plat, il n'y a pas de site particulier. <u>Point de vue</u> : Des hauteurs du bourg, on aperçoit la plaine. <u>Sentier</u> : Une boucle recensée au topoguide.	• Lignes électriques à haute tension. • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. • Silos agricoles mal intégrés. • Ancienne fonderie désaffectée. • Chemins labourés.	Le remembrement en 1953 a entraîné l'arrachage de nombreux vergers, ainsi que de quelques haies. Auparavant la culture représentait la moitié des surfaces exploitées, aujourd'hui, elle représente 85 % de la SAU, culture de l'herbe comprise. L'agriculture s'est spécialisée entraînant la construction de grands hangars. La progression urbaine est relativement conséquente avec 3 à 4 constructions neuves par an. Par ailleurs, il y a sur la commune près de 70 résidences secondaires.	• Quelques projets très ponctuels de labour des prairies. • Aménagement du cœur de bourg (contrat de pôle CDC). • Intégration de la station d'épuration. • Eventuel effacement du réseau de lignes électriques dans le bourg. • Eventuel aménagement d'une aire de pique-nique dans le bourg. • Eventuel construction ou extension d'un lotissement.	Les constructions du pays d'Ouche sont assez typiques avec un mariage heureux de silex, chaux et briques. Mais le Pays d'Ouche n'est pas une région touristique comme le Perche, plus vallonnée. Dans le Pays d'Ouche, on sent la proximité de l'Eure.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
L'Aigle	POS	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise St-Martin, église St-Jean, Eglise St Barthélémy, Oratoire St Jacques, château et communs, plusieurs hôtels particuliers, anciens relais de postes, vieilles demeures, lavoir, de nombreuses anciennes usines (tréfilerie, fonderie, filature, tannerie, quincaillerie, chaussures, etc...) <u>Paysage forestier</u> : Peu présent sur le territoire. <u>Paysage agricole</u> : Relativement ouvert au sud de la commune avec quelques prairies dans les vallées de la Risle et du Grû. <u>Point de vue</u> : Du lieu-dit la Côte Douce. <u>Sentier</u> : Deux boucles inscrites au topoguide et la promenade des 7 ponts dans le centre-ville.	- Entrée de bourg hétéroclite et peu attrayante au nord de la commune le long de la D12. - Enseignes et affichages publicitaires peu respectueux du paysage. - Lignes électriques à haute tension. - Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Châteaux d'eau peu intégrés. - Habitations mal implantées (le long des coteaux). - Cabanons et chalets hétérogènes et sans cohérence architecturale dans les jardins ouvriers. - Revêtement de la place de la mairie défectueux.	Les haies ont été arrachées et les parcelles agrandies. Les zones agricoles de la commune sont constituées d'1/3 d'herbages et de 2/3 de labours. Le remembrement d'une partie des terres a été réalisé dans les années 50. Dans le bourg, la zone d'habitat social s'est étendue (immeubles et pavillons en lotissement). Plusieurs quartiers se sont ainsi créés (<i>La Madeleine, L'Horloge et la Côte Douce</i>). La progression urbaine a été importante jusque dans les années 70. Il y a eu par la suite une relative stagnation au profit des communes environnantes.	- Remembrement provoqué par le passage de déviations. - Eventuel aménagement des bords de la Risle (cheminement) - Programme de mise en valeur des façades et des perrés des bords de Risle - Aménagement des places Boislandry, Europe et Verdun afin de casser leur perspective et leur aspect très minéral. - Eventuel « paysagement » du cimetière (plantations). - Eventuelle réflexion sur une meilleure intégration des cabanons des jardins ouvriers (réglementation sur l'implantation et les matériaux). - Construction d'un nouveau bâtiment Intermarché, plus moderne, à l'emplacement de l'ancien (projet actuellement suspendu à la suite d'un recours en justice d'un voisin contre le Permis de Construire). - Organisation de la mise en place des panneaux publicitaires. - Développement de la Zone Industrielle. - Tracé de deux déviations. - Extension des lotissements existants.	Pays qui se situe sur deux régions : la Basse Normandie et la Haute Normandie. Le bâti est en pierre de grisons, silex, enduit de chaux et décoré de briques roses (encadrement de fenêtre). C'est un pays intermédiaire entre la Plaine de Caen et le Perche.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
La Chapelle-Viel	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, ancien presbytère. <u>Paysage forestier</u> : Petites forêts privées où l'on ne peut pas se promener. <u>Paysage agricole</u> : Joli, quand le colza fleurit. <u>Point de vue</u> : Aucun, la commune est trop plate. <u>Sentier</u> : Une boucle recensée au topoguide.	- Bâtiments agricoles mal intégrés : présence d'une exploitation au centre du bourg qui ne permet pas les extensions du cœur de bourg. - Réseau électrique aérien dans le bourg.	Le remembrement s'est effectué dans les années 50. Des haies ont été arrachées, les prairies ont été labourées. L'urbanisation de la commune s'est accélérée depuis une dizaine d'années, avec environ 4 constructions neuves par an. Ceci est dû à l'agrandissement de la zone industrielle de l'Aigle.	- Quelques opérations ponctuelles de drainage. - Aménagement d'une aire de pique-nique. - Illumination de l'église (opération « Pierre et Lumière », qui concerne les 15 communes de la CDC du Pays de L'Aigle). - Restauration de la façade de l'église (dans 2 à 3 ans). - Eventuel projet de construction de lotissements. - Aménagement d'un jardin à l'emplacement actuel du parking près de la mairie.	Pays plat et incomplet, trop petit : la partie située dans l'Eure devrait être reliée au Pays d'Ouche ormais.
La Ferrière-au-Doyen	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, vieilles granges, manoirs <u>Paysage forestier</u> : 1100 ha de forêt domaniale (Moulins-Bonmoulins) <u>Paysage agricole</u> : Belles prairies à chevaux aux Meslitières et les Grands Champs. <u>Point de vue</u> : De la route forestière de la Brèche du Houx, on voit vers Mortagne. <u>Sentier</u> : Quelques circuits recensés à inscrire au topoguide.	- Lignes électriques à haute tension. - Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg.	Avant la commune était herbagère, aujourd'hui « c'est la Beauce ». Les agriculteurs arrachent des haies depuis 15 ans. Les 2/3 de la commune sont en labours et la dynamique va certainement continuer. Le remembrement a eu lieu en 1987. Quant à l'urbanisation de la commune, elle est très stable puisqu'il n'y a pratiquement pas de constructions neuves, hangars agricoles mis à part.	Quelques opérations ponctuelles de drainage et de labour des prairies.	Pays humide et relativement plat.

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
La Ferté-Fresnel	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Dolmen, ruines de l'ancien château fort, manoir, pigeonnier, bâtiment en bauge, bâtiment le <i>Chatrier</i>, calvaires. <u>Paysage forestier</u> : Quelques étangs intéressants dans les bois. <u>Paysage agricole</u> : Rien de remarquable. <u>Point de vue</u> : Près des douves et du manoir. <u>Sentiers</u> : Une boucle recensée au topoguide.	• Décharge sauvage. • Enseigne et affichage publicitaire peu respectueux du paysage. • Réseau électrique aérien dans une partie du bourg. • Un silo agricole mal intégré. • Un château d'eau mal intégré. • Des bâtiments agricoles plus ou moins bien intégrés. • Quelques bâtiments en ruines (le pigeonnier et le manoir se dégradent).	Le drainage a amélioré les revenus agricoles. Les poiriers, plantés de manière isolée dans les champs ont été abattus à la suite de l'agrandissement des parcelles et de l'élargissement des machines agricoles (gênaient le passage). Le bourg a un peu évolué. Cependant la taille de la commune étant relativement restreinte, il existe peu de zones urbanisables. L'installation de l'usine <i>Anomèle</i> a entraîné la création de trois nouveaux quartiers, soit environ 130 maisons. Une partie du réseau électrique aérien a été effacée dans le bourg.	• Quelques prairies retournées, cependant la commune a pratiquement atteint son maximum de terres labourées. • Création d'un ensemble de jardins autour de l'étang de la Baronnie (projet contrat de pôle, CDC) : - Jardin musée/théâtre de verdure (jardin accueillant une exposition de peintures ou d'affiches sur un thème particulier accompagné d'un théâtre de plein air. - Jardin ouvrier. - Jardin thématique (trois horticulteurs paysagistes créent leurs jardins qui seront une vitrine pour vendre leur produits lors de deux festivals). - Jardin public (jeux pour enfants et tables de pique-nique). - Jardin en rive (niche écologique à respecter, plantation d'un espace semi-aquatique). - Sentier du tour de l'étang. • Développement économique : création d'une zone artisanale. • Restauration d'un bâtiment rue de l'Eglise. • Terrains à lotir.	Pays humide, l'eau est une entité importante (étangs, terres imperméables). Pays qui a changé énormément : il y a eu une perte d'identité, ce n'est pas comme dans le Pays d'Auge.

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
La Gouffrière	MARNU (1985)	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, le moulin la Pierre. <u>Paysage forestier</u> : Petits massifs de 3 à 4 ha avec quelques spécimens de sapins de l'Aigle. <u>Paysage agricole</u> : Prairies entourées de belles haies. Les cultures sont moins attrayantes. Beaux vergers surtout quand ils sont en fleurs. <u>Point de vue</u> : Du calvaire du bourg et du hameau de la Martelière. <u>Sentier</u> : Une boucle recensée au topoguide. Une ancienne voie de chemin de fer.	• Un château d'eau mal intégré. • Un grand bâtiment agricole peu intégré. • Quelques habitations peu respectueuses du paysage de par leur implantation (trop haute) ou leur couleur (teinte peu adaptée). • Quelques friches agricoles.	Le drainage et le remembrement ont été effectués dans les années 70. Beaucoup de haies ont été arrachées, le géomètre « taillait des morceaux ». Il y a eu de l'abus. Tout était en pâture avant, aujourd'hui, une bonne partie de la commune est en culture (plateau). Quant à l'urbanisation de la commune, le MARNU mis en place il y a 12 ans a été un moyen de réglementer les programmes de construction. Aujourd'hui se construit sur la commune environ 1 à 2 maisons par an.	• Quelques projets ponctuels de drainage. • Eventuelle restauration du bâti ancien.	Zone au sous-sol perméable. Pays froid : c'est la « Sibérie normande ». L'ensemble est assez plat malgré les vallées. Cela reste un pays de prairies, mais de plus en plus labourées (suite au drainage). La zone boisée est également relativement importante.

	Doc d'urbisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Le Mémil-Bérard	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Chapelle, église, lavoir, pigeonnier, quelques vestiges (cheminée du 15ème siècle). <u>Paysage forestier</u> : Forêt domaniale de Moulins-Bonmoulins accessible à la promenade. <u>Paysage agricole</u> : L'étang Clopin. <u>Point de vue</u> : Du monument au mort, on voit l'église, et de la Massinière, on a un panorama intéressant sur la commune de St-Hilaire-sur-Risle. <u>Sentier</u> : Une boucle en projet d'édition au topoguide.	- Lignes électriques à haute tension. - Réseau de lignes électriques aériennes dans le bourg. - Habitations peu respectueuses du paysage : 2 ruines près du village. - Installation temporaire : mobile-home. - Haies arrachées. - Friches agricoles. - Dépôt de boue sur la route.	Il y a eu un remembrement à la fin des années 50. Les grosses transformations se sont surtout déclarées depuis 10/15 ans avec le drainage qui a entraîné l'arrachage des haies. Avant les labours représentaient 5% de la SAU, aujourd'hui, ils représentent au moins 70 %. Le paysage s'est radicalement modifié. La commune ne connaît pas de développement urbain : un seul Permis de Construire à été délivré, et ce, il y a 12 ans.	- Projet d'enfouissement du réseau aérien de lignes électriques sur une échéance de 2 à 3 ans. - Aménagement et réhabilitation des logements communaux.	Pays de nature, de bois, reste encore relativement vert avec les exploitations d'élevage restantes. Le Perche fait plus parler de lui (PNR), c'est un pays plus vallonné, plus sympathique.

	Doc d'urbisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Les Aspres	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : La Haute Pichonnière (maison de Gabin), ruines du Vieux châteaux, château du Châtelet, quelques manoirs. <u>Paysage forestier</u> : Forêt du Châtelet avec son manoir. <u>Paysage agricole</u> : La vallée de l'Iton et la vallée du Vivier Tranchant. <u>Point de vue</u> : Il n'y en a pas, la commune est trop plate. <u>Sentier</u> : 4 circuits ont été réalisés par la commune. Aucun d'entre-eux n'a été recensé au topoguide.	- Décharge sauvage occasionnelle. - Ferme peu entretenue. - Lignes électriques à haute tension. - Arrachage de haies.	L'aspect bocager a été modifié. Les petites parcelles ont été regroupées dans des parcelles plus grosses (10 à 15 ha en moyenne). Une partie des terres agricoles a été replantée en résineux, il y a 20 ans. Un autre phénomène important a été la réalisation de résidences secondaires par la restauration de maisons de campagnes anciennes (par des personnes de la région parisienne). Cela a permis de conserver sur la commune des maisons à l'architecture traditionnelle du pays. Quant aux terres agricoles, elles se sont également modifiées : dans les années 60/70, il y avait 25 fermes sur la commune, maintenant, il n'y en a plus que 8. Beaucoup de haies ont été arrachées au remembrement. Aujourd'hui, les cultures représentent 80% de la SAU.	- Inscription des Fossés le Roi aux monuments historique pour les protéger. - Eventuelle mise en valeur par la pose de panneaux explicatifs. - Agrandissement et rénovation de l'école. - Projet de réhabilitation et d'utilisation de l'ancien presbytère. - Construction d'une station d'épuration sur la route de Crulai.	Voir les descriptions de La Varendé dans son roman « Pays d'Ouche ». Avant, c'était des herbages et des bœufs gras. Aujourd'hui, c'est du blé...

	Doc d'urbanisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Les Genettes	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Calvaire, château, Fossés le Roi (inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 95). <u>Paysage forestier</u> : Fossé historique dans la forêt. Commune située en bordure du bois de la Trappe. <u>Paysage agricole</u> : L'agriculture céréalière n'induit pas un joli paysage et les terrains de bocage sont laissés à l'abandon. <u>Point de vue</u> : Une légère vue au sud du hameau de la Houssière, mais les bois bouchent très vite tout panorama. <u>Sentiers</u> : Beaucoup de chemins sur la commune (17 km) dont de très beaux circuits avec des chemins creux. Projet d'inscription au PDIPR et au topoguide en cours.	- Friches agricoles. - Une installation temporaire illicite.	Aujourd'hui il n'y a plus d'agriculteurs sur la commune. Le bocage est encore présent mais risque de disparaître en se transformant en forêt. L'évolution urbaine a été lente puis a progressé très rapidement ces 5 dernières années (+20 % d'habitants en plus entre 1999 et 2001). Le réseau électrique du bourg a été enfoui en 2000.	- Un parcours VTT dans un petit massif boisé près du centre-bourg avec quelques tables de pique-nique. - Restauration du calvaire - Quelques terrains à vendre pour être lotis. - Eventuelle restauration de la salle communale.	Pas facile à définir, les Genettes sont partagées entre l'Ouche et le Perche. Le Pays d'Ouche est connu pour la comtesse de Ségur, la forge d'Aube.

	Doc d'urbanisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Maheux	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, manoir, prieuré, château de Falandre, château de la Tilière, château de la Louvière, haras. <u>Paysage forestier</u> : L'ensemble est privé et donc inaccessible au public. <u>Paysage agricole</u> : De nombreux sites magnifiques car très vallonnés (dénivelé de 80 m). <u>Point de vue</u> : Trois points de vue intéressants, aux Châtelets, à la Gaubergerie et au Sapin. <u>Sentiers</u> : 6 à 7 circuits en cours de réalisation.	- Quelques débords de poubelles à côté des containers. - Lignes électriques à haute tension. - Réseau électrique aérien dans le bourg. - Bâtiments agricoles plus ou moins bien intégrés. - Une construction peu respectueuse du paysage par sa forme : la mairie en forme de « blockhaus » des années 60... - Friches agricoles.	Beaucoup de modifications concernant le paysage agricole : arrachage de haies suite au remembrement (1989). Une partie des herbages a été transformée en culture. La progression de l'urbanisation est lente avec une construction neuve tous les 2 ans.	- La transformation des prairies en grandes cultures dépendra des politiques agricoles. Mais le labour des surfaces non primables est aujourd'hui rentable : si l'agriculteur a déjà le matériel disponible, il peut se libérer des contraintes de temps que demande un troupeau de vaches allaitantes, même si leur nombre est restreint. - Restauration de l'église et de l'ancienne mairie (clocher et toiture).	Pays varié d'un point de vue du paysage (plaines, vallées humides, forêts) et de l'architecture (torchis, calcaire, silex). Pays froid (climat et sous-sol). C'est la « Sibérie normande » : il y a 3°C de différence avec les pays plus à l'ouest.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Marnefer	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : L'église, le puits. <u>Paysage forestier</u> : Pas beaucoup d'arbres sur la commune. <u>Paysage agricole</u> : Très plat et monotone. <u>Point de vue</u> : Après la tempête, vue sur le village d'en face... <u>Sentier</u> : Une boucle inscrite au topoguide.	• Décharges sauvages occasionnelles. • Réseau de lignes électriques aériennes dans le bourg. • Transformateur d'électricité volumineux et en béton. • Quelques bâtiments agricoles en ruines.	La commune ne s'est pas urbanisée : les dernières constructions datent des années 60. Il n'y a plus de pommiers : le gel, la sécheresse et la tempête ont fini par les faire disparaître. Autrefois il y avait 12 ha de plantation : un arbre planté tous les 10 à 15 mètres. Les talus (liés à l'exploitation des minerais de fer dans la région) ont été en grande partie aplanis au bulldozer. En 1912, il y avait beaucoup de cultures : les parcelles étaient petites et entourées de haies. On élevait en complément 3 à 4 vaches. Dans les années 30-40, la commune était recouverte de prairies : il fallait du lait et de la viande. Le remembrement s'est effectué en 1959 : une grande partie des chemins ont été supprimés. Le territoire est devenu céréalier à partir des années 70/80 : les haies ont été arrachées et les herbages retournés. Aujourd'hui la plupart des prairies sont temporaires. Il y a 200 ans, la région était très active : à Glos-la-Ferrière, il y avait 99 forges et l'exploitation du minerai de fer faisait vivre environ 10 000 personnes... Marnefer était également une commune industrielle (clouteries).	• Quelques opérations ponctuelles de drainage et d'éventuels projets de transformation de prairies en grandes cultures. • Eventuel effacement du réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. • Aménagement d'un parking près de l'église dans le cadre du contrat de pôle (CDC).	Pays mixte d'élevage et de culture (pour le moment) ponctué de nombreux bosquets, de boisements. C'est un pays plutôt pauvre (maisons basses) en comparaison à d'autres régions de Normandie, comme le Calvados, par exemple. Pays peu fertile car la terre a une qualité très irrégulière.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Monnai	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, chapelles, ancien presbytère, manoir, château, puits, moulin. <u>Paysage forestier</u> : Bois privés, sans attrait particulier. <u>Paysage agricole</u> : La vallée de la Guiel, avec ses prés. <u>Point de vue</u> : Du coteau en face de la vallée de la Résurgence. <u>Sentier</u> : 2 boucles au départ de Monnai recensées au topoguide. Mais le passage de l'autoroute va bouleverser les réseaux de chemins.	• Quelques constructions vétustes.	La progression urbaine est moyenne avec une moyenne de deux constructions neuves par an (maisons individuelles). Quant aux terres agricoles, en 1850, Monnai était une commune majoritairement céréalière : sur 1000 ha de terres arables, 800 étaient en labours. Dans les années 70, le bilan était à l'inverse. Aujourd'hui, 40 % des terres sont en culture. La commune n'a pas connu de remembrement mais un remaniement foncier.	• L'autoroute va induire un remembrement d'1/3 des terres agricoles de la commune. • Eventuel aménagement d'une aire de pique-nique à la résurgence du Guiel. • Eventuel aménagement de la friche du Chénai. • Eventuel aménagement d'un rond point au carrefour de la commune. • Travaux d'assainissement, construction d'une station d'épuration.	Pays moins attrayant que le pays d'Auge, mais plus facilement exploitable car moins vallonné.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Moulins-la-Marche	POS (1998)	<u>Patrimoine bâti</u> : Hippodrome, ancien presbytère, mairie, motte féodale, moulin, lavoir. <u>Paysage forestier</u> : Bois du Breuil composé d'essences très variées (hêtres, chênes, sapins, châtaigniers, houx) <u>Paysage agricole</u> : Paysage de bocage : prés entourés de haies vives. Taillis composés de frênes, d'aubépines, de charmes, d'érable et de noisetiers. Paysages vallonnés avec des cultures mixtes. <u>Point de vue</u> : De la motte féodale à partir de laquelle on peut découvrir les forêts d'Andaine et d'Ecouvies. <u>Sentier</u> : Chemins autour de la Motte féodale donnant accès aux jardins potagers. Pas de sentiers recensés au topoguide.	- Bâtiments industriels désaffectés. - Silo agricole mal intégré (coopérative). - Bâtiments artisanaux mal intégrés (ateliers en tôle). - Quelques constructions en ruines.	Dans un proche passé, la commune a connu quelques transformations : plantations d'arbres aux entrées de bourg, démolition de l'abattoir devant le groupe scolaire, d'une maison dans la Grande Rue, réaménagement de places en cours.	- Création d'une zone artisanale. - Construction d'une maison de retraite Perce-Neige. - Réfection des trottoirs. - Aménagement des places de la commune. - Plantation d'arbres le long d'un cheminement piétonnier. - Traitement paysager et de sécurité pour l'entrée de ville.	Pays traversé par de nombreux cours d'eau et caractérisé par ses bois et ses bocages (prairies aux haies vives). Le Moulois n'appartient ni au Perche, ni au Pays d'Ouche. D'un point de vue architectural, la grande majorité des constructions ont un style « Pays d'Ouche ».

		Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Planches	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, lavoir, calvaire et ancien moulin. <u>Paysage forestier</u> : Joli vallon boisé (privé) au Haut du Fay. On peut également traverser le Bois des Dames en voiture par la route. <u>Paysage agricole</u> : La vallée de la Risle et sa source. Il reste sur la commune encore beaucoup de haies et de chemins ruraux. <u>Point de vue</u> : Aux environs du Ménil Gaultier. <u>Sentier</u> : Possibilité d'un beau parcours le long de la Risle (mais problème du droit de passage avec les riverains propriétaires) Boucle de randonnée étudiée, inscrite au PDIPR, recensée prochainement dans le topoguide, quand le litige avec un riverain sera résolu (accaparement d'un chemin communal).	- Quelques décharges sauvages autour des containers. - Quelques ruines. - Transformateur d'électricité. - Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Quelques haies arrachées.	Les labours ont lentement remplacé les prairies depuis 10 ans, mais les herbages restent encore aujourd'hui nettement majoritaires sur la commune. Il n'y a pas eu de remembrement, il s'est effectué à l'amiable et naturellement avec la diminution du nombre des exploitations... Il reste encore des petites parcelles d'1 ha dans les prairies humides. Quelques parcelles de plaines ont été plantées de sapins et quelques prairies humides ont été plantées de peupliers. Sur 50 ans, l'urbanisation a été insignifiante : il y a environ 1 construction neuve tous les 10 ans.	- Quelques projets ponctuels de drainage et de boisement des terres agricoles. - Création d'un commerce à proximité du bourg. - Restauration du lavoir et « paysagement » du pourtour (plantations). - Aménagement du cœur de bourg (contrat de pôle CDC). - Eventuel aménagement d'une aire de pique-nique aux environs du Ménil Gaultier (près du beau point de vue). - Eventuelle construction de logements sociaux (lotissements)	Maisons de type « Pays d'Ouche » en silex et en briques. La commune est à la frontière entre le Pays d'Auge et le Pays d'Ouche, mais a plus d'affinités avec L'Aigle qu'avec Gacé ou Argentan.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Rai	POS	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, prieuré, manoir, lavoir, anciens moulins et tréfileries, dolmen. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier si ce n'est que les bois sont protégés par le POS. <u>Paysage agricole</u> : Le POS régit l'arrachage des haies. <u>Point de vue</u> : Beau point de vue au Mont des Gravieres à la ferme de Rai. <u>Sentier</u> : Pas de circuit recensé au topoguide. Une voie communale pourrait être aménagée (chemin de la Chabotière).	- Lignes électriques à haute tension. - Deux châteaux d'eau mal intégrés. - Constructions en ruine. - Installations temporaires. - Dépôts d'ordures sauvages dans les décharges réservées aux déchets verts.	En 1970, il y avait environ 20 agriculteurs, aujourd'hui il n'en reste plus que 3. Les haies ont été arrachées et l'élevage a progressivement été remplacé par les cultures céréalières. Aujourd'hui, la proportion entre les prés et les labours est équivalente. En 25 ans la commune s'est beaucoup urbanisée avec la construction de 300 logements sous forme de lotissements pavillonnaires. Aujourd'hui, 10 à 20 pavillons se construisent sur la commune par an.	- Quelques opérations ponctuelles de drainage. - Aménagement de la ferme de Rai (gîte et terrain de camping). - Elargissement de la D220 - Installation d'un nouveau bâtiment industriel (accompagné d'une plantation d'arbres). - Restauration de l'église. - Extension des lotissements. - Construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une cuisine.	Pays à la fois joli et mélancolique, comme le rappelle « les envolées de corbeaux » de La Varenne. Dans les zones de plaines, le paysage est moins varié.
St-Aquilin-de-Corbion	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, calvaires, fontaine, lavoir, presbytère et château du Houssay. <u>Paysage agricole et forestier</u> : Rien de particulier. <u>Point de vue</u> : Le long de la route près de la fontaine St-Clair. <u>Sentiers</u> : Deux circuits (boucles intercommunales) en projet.	- Décharge sauvage. - Lignes électriques à haute tension. - Réseau électrique aérien dans le bourg.	Diminution du nombre d'exploitants agricoles, agrandissement des exploitations. Le remembrement s'est effectué en 1990 : de nombreuses haies ont été arrachées. Aujourd'hui, les labours représentent la même part que les prés. L'urbanisation a été progressive, les constructions récentes sont très peu nombreuses.	- Transformation de prairies en grandes cultures de manière très ponctuelle. - Création d'un parking près de l'église (de 20 places) (contrat de pôle) - Eventuel aménagement de chambres d'hôtes (projet privé). - Eventuel projet de restauration du lavoir avec la création d'une petite aire de détente (bancs, tables...).	Pays varié. Le secteur de la commune est plutôt boisé, c'est davantage la plaine vers l'Aigle. Les sols sont battants, mais on ne peut pas généraliser.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Evrault-Notre-Dame-du-Bois	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Abbaye (classée aux monuments historiques depuis 1967) et ses communs, lavoir, ancienne verrerie (qui sera bientôt abbatue). <u>Paysage forestier</u> : Forêt de Saint Evrault (en petite partie domaniale) <u>Paysage agricole</u> : La vallée de la Charentonne avec ses nombreuses sources et ses prairies humides. Etang près du bourg. <u>Point de vue</u> : Aucun car les boisements bouchent les perspectives. <u>Sentier</u> : Deux grandes boucles à variations multiples inscrites au topoguide.	- Fosse à déchets verts. - Plusieurs ruines. - Lignes électriques à haute tension. - Réseau aérien de lignes électriques dans une partie du bourg (dans l'autre partie le réseau a été effacé). - Installations temporaires (cabanons). - Friches en plein bourg.	Il y a 50 ans, il y avait 40 fermes sur la commune. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 3. Dans l'ensemble, les haies ont été relativement préservées et la part des prairies reste aujourd'hui encore assez importante. Il n'y a pas eu de remembrement. La commune a connu une progression urbaine relativement importante puisqu'en 20 ans, se sont construits environ 50 logements locatifs.	- Création de gîtes ruraux près du terrain de camping, le long de l'étang (CDC). Conflit actuel entre la commune (préfère des gîtes économiques de type « chalet ») et l'ABF (préfère des logis « en dur » à proximité de l'Abbaye). - Restauration du lavoir. - Construction d'un lotissement de logements HLM pour 2002. - Aménagement de sécurité le long de la D13, création d'un parking et agrandissement du trottoir (opération cœur de bourg, contrat de pôle CDC).	Pays de terres argileuses et avec une faible épaisseur de limons : terres lourdes et hétérogènes selon les différentes communes du Pays d'Ouche. Le Pays d'Auge est plus vallonné et les terres sont plus saines, plus aérées.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Hilaire-sur-Risle	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Château de St Hilaire, Eglise paroissiale (ancienne chapelle du château), ancienne tannerie, menhir de la Métairie. <u>Paysage forestier</u> : Quelques bois et taillis privés. <u>Paysage agricole</u> : La vallée de la Risle <u>Point de vue</u> : Sur le pont de la Risle, on a une belle vue sur l'Eglise et le pignon du château. <u>Sentier</u> : Aucun, la commune est pauvre en réseau de chemins.	- Entrées de village hétéroclites (maisons délabrées et anciens bâtiments agricoles). - Réseau aérien de lignes électriques. - Château d'eau mal intégré. - Friches agricoles.	Beaucoup de parcelles bocagères ainsi que de nombreux plans de pommiers ont été supprimés. Le remembrement s'est réalisé dans les années 70 : la culture des céréales a alors progressé. La progression urbaine de la commune n'a pas été spectaculaire avec quelques constructions en 10 ans.	- Un remembrement partiel va être effectué suite au prochain tracé de la déviation de la RN26. - Quelques constructions ponctuelles de maisons individuelles. - Déviations de la RN26 prévues pour 2003.	Pays qui change de visage. Avant, c'était un pays de bocages et d'herbages. Aujourd'hui il est devenu semi-céréalier, avec les inconvénients que cela apporte sur le paysage.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Martin-d'Ecublé	POS (révision en cours 2001) <i>Extrait</i>	<u>Patrimoine bâti</u> : Château des Mesnits, deux anciens moulins à aube, château du Bois Berthe, mairie, église, manoir des Lentils, propriété de la Grand Chevaline, motte féodale. <u>Paysage forestier</u> : Pas grand chose : quelques bosquets disséminés. <u>Paysage agricole</u> : Rien de particulier, c'est la plaine. <u>Point de vue</u> : Du bourg sur la vallée et vice-versa. <u>Sentier</u> : 2 boucles passant par la commune ont été recensées au topoguide.	- Dépôt-casse illégale (pneus, épaves... entraînant également une pollution des sols). - Friches industrielles. - Quelques bâtiments vétustes ou en ruines. - Un affichage publicitaire peu respectueux du paysage. - Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Bâtiments agricoles mal intégrés (rouillés, volumineux...). - Habitations banalisées (pavillons de lotissement) accompagnées d'une végétation également standardisée (haies de thuyas ou de lauriers). - Installations temporaires.	Une partie des parcelles agricoles s'est urbanisée. L'autre partie, encore en herbage il y a peu, a été labourée et cultivée en céréales. Le nombre de sièges d'exploitation a également beaucoup diminué : il n'en reste plus que 6 aujourd'hui. Beaucoup de haies ont été arrachées au remembrement. L'urbanisation progresse de manière modérée avec deux nouvelles constructions par an.	- Quelques projets ponctuels de drainage, de boisement des terres agricoles et éventuellement de transformation de prairies en grandes cultures (une ferme va changer de propriétaire). - Lotissement municipal en cours. - Effacement du réseau électrique dans le bourg. - Eventuel projet de création d'une base d'embarquement de canoë-kayak. - Eventuel projet d'aménagement de la traversée de la vallée. - Zone d'Aménagement Différée à lotir (projet d'installation d'entreprises). - Construction d'une école et de logements locatifs. Les réserves foncières sont importantes : environ 62 terrains restent à lotir sur une échéance de 30 ans... - Création d'une voirie pour desservir l'école et les logements. - Acquisition du terrain servant de casse afin de le nettoyer et de l'utiliser pour entreposer des gravats. - Amélioration de l'aspect de la traversée du bourg : travail sur les couleurs, les pavements, l'élargissement de la voie, le ralentissement routier, les plantations.	L'identité du Pays d'Ouche est à créer : il n'y a pas de points forts. Son architecture homogène est un élément mais pas suffisamment fort pour créer une identité.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Martin-des-Pézerits	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Vieilles bâtisses dans le bourg (d'environ 150 ans) d'architecture de type percheronne, église, puits. <u>Paysage forestier</u> : Rien que des taillis. <u>Paysage agricole</u> : Les vallées de la Sarthe et du ruisseau du Bignon. <u>Point de vue</u> : Le long des routes longeant les vallées. <u>Sentier</u> : Magnifique « ronde des chemins creux » mais pas un seul circuit pédestre en boucle : quelques tronçons rejoignant les routes goudronnées (non recensé au topoguide).	- Enrichissement des chemins creux. - Labour des sentiers. - Décharge sauvage de déchets verts. - Entrée de bourg hétéroclite. - Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. - Quelques bâtiments agricoles mal intégrés. - Arrachage des haies. - Problème d'érosion et d'inondation (labour de champs pentus dans le sens de la pente...).	Dans les années 80, les pâturages représentaient pratiquement l'ensemble de la SAU que se partageaient une vingtaine d'agriculteurs sur la commune. Aujourd'hui les herbages représentent 60 à 70 % de la SAU et il ne reste plus que 3 agriculteurs. La plaine a remplacé une partie du bocage, des paysages sont aujourd'hui méconnaissables. L'urbanisation est quasi nulle puisqu'en 30 ans, il s'est construit 3 maisons seulement. En revanche, de nombreuses constructions anciennes ont été restaurées.	- Le labour des prairies dépend directement des politiques agricoles (« chasse à la prime »), mais le relief de la commune semble limiter cette dynamique. - Eventuel enfouissement du réseau électrique du bourg. - Développement d'un habitat de qualité. - Aménagement d'un terrain de détente en face de la mairie - Consolidation de l'église. - Quelques constructions ponctuelles de maisons.	La commune se ressent plus rattachée au Perche qu'au Pays d'Ouche. Le Pays d'Ouche est plus plat, plus terne, plus monotone, sans aucun attrait paysager. Son architecture est homogène mais peu transcendante...

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Michel-Thubœuf	POS (1989)	<u>Patrimoine bâti</u> : Relai télégraphique (Paris-Brest 1798), château de Tubœuf, 2 églises, fontaine sur la place du bourg (1882), moulins. <u>Paysage forestier</u> : Le château est entouré d'une belle forêt (privée). <u>Paysage agricole</u> : Vallonnement sympathique vers le bourg de Tubœuf. <u>Point de vue</u> : De Tubœuf sur la vallée de l'Iton. <u>Sentier</u> : Une grande boucle (passant également par l'Aigle) inscrite au topoguide.	- Tolérance communale de déchets verts dans un champ. - Lignes électriques à haute tension. - Un château d'eau pas bien intégré. - Quelques bâtiments agricoles mal intégrés. - Déviations entraînant encore l'arrachage de quelques haies.	Depuis les années 80 le drainage a rendu la mise en culture possible : les prairies ont alors été labourées. Aujourd'hui les labours représentent 60 % de la SAU alors qu'il y a 40 ans ils en représentaient 30 %. Le remembrement s'est effectué à la fin des années 50. L'urbanisation de la commune a été très importante depuis les années 60 : tout le bourg de St Michel était auparavant exclusivement en herbages. Tubœuf, le bourg historique, a peu évolué : cela est dû en partie aux contraintes urbaines liées au château (périmètre de protection). Aujourd'hui l'urbanisation s'est stabilisée et progresse très lentement avec une construction neuve tous les 2 à 3 ans.	- Remembrement à la suite du passage de la déviation. - Quelques opérations ponctuelles de drainage. - Proposition au propriétaire du rachat de la tour du télégraphe pour la restaurer, le protéger et créer une aire de pique-nique à proximité. - Eventuel rachat d'un bout de l'ancienne voie ferrée pour compléter les circuits de randonnées. - Construction d'habitats en lotissements : vente de parcelles à lotir et construction de 8 logements locatifs par l'Office HLM.	Le pays se définit par son architecture de silex et de briques. C'est aussi un pays humide, il y pleut beaucoup : il y a un micro-climat. Le pays historique est également dans le département de l'Eure.

	Doc d'urbanisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Nicolas-de-Sommaire	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Chapelle St Pierre, église et manoir du bourg, château Corboyer, château de l'Auvent, château Raveton. <u>Paysage agricole et forestier</u> : Paysage courant. <u>Point de vue</u> : Vue sur la chapelle d'un chemin de l'autre côté du cours d'eau du Sommaire. <u>Sentier</u> : Une boucle traversant la forêt.	• Quelques constructions vétustes. • Lignes électriques à haute tension. • Bâtiments agricoles mal intégrés. • Silo agricole mal intégré. • Haies mal entretenues.	Le paysage s'est beaucoup transformé. Avant, les exploitations agricoles étaient beaucoup plus nombreuses. L'urbanisation s'est faite par à-coups. Depuis quelques années, il y a une construction neuve tous les 2 ans.	• Restauration de l'église. • Entretien et amélioration des accotements de voiries.	Pays de cours d'eau avec quelques coins sympathiques (St Evroult, Vallée de la Charentonne). Région mixte de plateaux et de vallons.
	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Lavoir, église, calvaire. <u>Paysage forestier</u> : Grand haras entouré de bois. <u>Paysage agricole</u> : La ferme de Grignon, jolie au printemps. <u>Point de vue</u> : La commune est trop plate pour voir au loin. <u>Sentiers</u> : Deux boucles recensées au topoguide.	• Décharge sauvage. • Une ruine au milieu du bourg. • Affichage publicitaire sauvage sur les abris-bus. • Lignes électriques à haute tension. • Réseau électrique aérien basse tension dans le bourg. • Silo d'ensilage très nauséabond. • Friches agricoles.	Le remembrement (1981) et l'assainissement ont entraîné l'arrachage des haies. Le bourg s'est peu urbanisé. Il y a eu davantage de restaurations et de transformations de bâtiments agricoles en maisons d'habitation que de nouvelles constructions.	• Quelques projets ponctuels de drainage. • Vente de deux terrains constructibles. • Aménagement floral et aires de pique-nique près du lavoir (contrat de pôle CDC).	Pays humide, mais c'est ce qui fait son charme : c'est verdoyant. Elevage varié (équins, bovins, ovins). Il y a de belles églises et de beaux bois (St Evroult) ainsi que des chemins de randonnée bien répertoriés. Enfin, il y a l'Aigle et son marché renommé. Par contre il n'y a pas de pommiers en fleurs comme dans l'Auge.

	Doc d'urbanisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Ouen-sur-Iton	POS	<u>Patrimoine bâti</u> : Cheminées torsadées, colonne Soléro, ancien moulin reconverti en maison d'habitation, pigeonnier, château du Buat. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier. <u>Paysage agricole</u> : Les abords de l'Iton au sud du bourg. <u>Point de vue</u> : Aucun, car la commune est trop plate. <u>Sentiers</u> : Une boucle inscrite au topoguide.	• Lignes électriques à haute tension. • Silo agricole mal intégré dans le bourg. • Mitage pavillonnaire. • Vieille usine d'incinération. • Décharge verte sauvage.	Un remembrement a été opéré dans les années 60. Commune située en bordure des plaines céréalières donc a subi beaucoup d'arrachages de haies. Le paysage s'est ouvert. Aujourd'hui les labours représentent environ 80 % de la SAU, il y a 50 ans, leur importance était moindre (30 %). La commune a connu un grand développement urbain et elle ne cesse de se densifier avec 4 constructions neuves par an.	• Eventuel projet d'aménagement d'un circuit de promenade et d'une aire de repos ombragée aux abords de l'Iton. • Réalisation d'une déchetterie intercommunale (dans deux ans). • Réalisation d'une zone industrielle aux abords de l'Aigle, près de la Z.I des Caillottes. • Construction d'habitats (achat de terrains et lotissements). • Passage de la déviation de l'Aigle sur la commune. • Construction d'une nouvelle école dans le centre-bourg. Aménagement des entrées de bourg (allée piétonne, aménagement de sécurité le long de la voie).	Le pays d'Ouche avait une identité il y a 20 ans. Aujourd'hui, il l'a perdue. Sa position en bordure des grandes zones céréalières l'amène de plus en plus à se rapprocher du paysage beauceron. Il y a plus de 20 ans c'était une terre très humide où l'on ne pouvait faire que de l'herbe...
	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, domaine de la Thiboudière, statue de St Martin. <u>Paysage forestier</u> : Un sentier de randonnée longe la forêt de St Evroult. <u>Paysage agricole</u> : Les prairies au nord de la Française. <u>Point de vue</u> : Au lieu-dit la Côte. <u>Sentier</u> : Pas de sentiers recensés au topoguide.	• Quelques constructions en ruines. • Lignes électriques à haute tension. • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg.	Le paysage agricole s'est beaucoup modifié : il y a beaucoup plus de cultures et moins de haies. Le remembrement a eu lieu en 1980. Depuis quelques années, beaucoup de maisons ont été rénovées et habitées en tant que résidences secondaires. La commune ne connaît quasiment pas de développement urbain avec 3 constructions neuves en 10 ans.	• Quelques labours des prairies possibles. • Reprise de l'activité du restaurant situé en bordure de l'étang de loisirs (la commune cherche encore un gérant). • Déplacement et reconstruction d'un monument aux morts. • Mise en vente de deux terrains pour la construction de maisons individuelles.	C'est un pays agricole de forêts, de prairies et de monuments.

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Sulpice-Sur-Risle	POS (1980 ?)	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise, chapelle, prieuré, ancien presbytère, château du Fontenil, château de la Boissière, château le Souchev, deux manoirs, puits, anciennes tréfileries. <u>Paysage forestier</u> : Forêt de l'Aigle, privée mais traversée par des chemins communaux, et donc assez fréquentée. <u>Paysage agricole</u> : Toute la vallée de la Risle. <u>Point de vue</u> : Du parvis de l'église, dans le bourg. <u>Sentier</u> : Une boucle recensée au topoguide.	• Entrée de bourg hétéroclite (dépôt de ferrailles). • Nuisances sonores (industrielles). • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. • Quelques habitations peu respectueuses du paysage de par leur implantation ou leur forme. • Haies arrachées. • Inondation sur les plateaux : touchent les lotissements et les hameaux implantés dans les déclivités. • Quelques corps de ferme peu intégrés.	L'urbanisation de la commune a été assez importante avec la construction d'une grande zone pavillonnaire. A l'heure actuelle le paysage de la commune va encore se transformer avec le passage des deux déviations de l'Aigle.	• Remembrement agricole engendré par le passage des deux déviations. • Quelques projets ponctuels de drainage et de transformation de prairie en grande culture. • Mise en valeur du balisage des sentiers de randonnée et de la base de loisirs. • Agrandissement de la zone d'activités. • Restauration de l'église. • Construction d'un lotissement. • Opération cœur de bourg (enfouissement des réseaux de lignes électriques, création d'un parking, « paysagement » des entrées de la ville). • Opération de replantation de 10 km de haies (avec la Chambre d'agriculture départementale et le Conseil Régional).	Rien ne le caractérise. Le Pays d'Ouche n'a pas une identité forte comme le Pays d'Auge. Il serait à la rigueur défini par son industrie et son habitat. Avant, il s'agissait de prés bocagers. Aujourd'hui, le pays a perdu cette identité.

	Doc d'urba-nisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
St-Symphorien-des-Bruyères	MARNU (198...)	<u>Patrimoine bâti</u> : Ferme du Péron, Eglise (16^{ème} siècle), fontaine. <u>Paysage forestier</u> : Quasi inexistant. <u>Paysage agricole</u> : Les champs de blé sont tristes. Il n'y a plus d'oiseaux. <u>Point de vue</u> : Du clocher de l'église, on aperçoit toute la commune (accès rare). <u>Sentiers</u> : A la suite du remembrement, beaucoup de chemins communaux ont été revendus. Une boucle a cependant été retenue par la commune (inscrite au PDIPR mais non répertoriée au topoguide).	• Décharge sauvage. • Lignes électriques à haute tension. • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. • Silos agricoles mal intégrés (hauts et en béton). • Ruisseaux pollués par les exploitations agricoles.	Il s'est opéré une mutation en agriculture : on est passé de l'élevage aux grandes cultures. Aujourd'hui, les labours représentent 75 % de la SAU alors qu'ils n'en représentaient que 10 % avant le remembrement : on ne labourait que les terres les plus saines. Au siècle dernier il y avait environ 92 exploitations agricoles, aujourd'hui, il n'en reste plus que 14. Les haies ont été arrachées, les mares et les fossés comblés, les prairies drainées et labourées. Certaines ont toutefois seulement été assainies : cela a permis de réduire les infections causées par la douve du foie (moutons), de faciliter le déplacement du bétail et d'éliminer les colchiques, plantes dangereuses pour les bovins. Avant les champs étaient colorés (coquelicots, chardons...), aujourd'hui, il n'y a plus rien. Le remembrement de 1966 a supprimé également de nombreux bosquets. La commune s'est urbanisée progressivement : deux lotissements (15 pavillons en tout) ont été créés en 50 ans.	• Quelques projets de drainage et quelques transformations de prairies en grandes cultures. • Enfouissement du réseau de lignes électriques dans le bourg (travaux cette année et l'année suivante). • Assainissement du bourg (tout à l'égout). • Restauration de l'église (FEOGA) avec la DRAC. • Aménagement d'une aire de pique-nique dans le bourg, place de l'église. • Achat de terrains afin d'agrandir la zone industrielle. • Achat de terrains pour créer un nouveau lotissement d'une quinzaine de pavillons. • Création et agrandissement de voiries afin de desservir le futur lotissement. • Création d'un pôle scolaire en intercommunalité (regroupe 4 communes). • Eventuels travaux afin de fournir la commune en gaz de ville.	A l'origine, la région était un joli pays d'élevage arboré. Aujourd'hui, il peut être un lieu de loisirs, de chasse, de pêche et d'équitation.

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Ste-Gauburge-Ste-Colombe	POS	<u>Patrimoine bâti</u> : Château du Nuisement, manoir des Tourelles, château de la Bussière, château de Vauferment, église, lavoir, deux calvaires. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier. <u>Paysage agricole</u> : La Mare plate qui fait l'objet d'un but de promenade dominicale. <u>Point de vue</u> : Depuis la route de Paris, sur la vallée de la Risle. <u>Sentiers</u> : Deux boucles en projet.	• Enseigne et affichage publicitaire peu respectueux du paysage. • Lignes électriques à Haute Tension. • Quelques bâtiments agricoles mal intégrés (bâtiments très vétustes). • Des installations temporaires construites illégalement.	L'arrachage des haies a été massif et est toujours d'actualité car se pose le problème de leur entretien. Le remembrement a été effectué en 1990. La crise bovine va sûrement accentuer la dynamique des labours et les grosses exploitations laitières vont mettre la clef sous la porte : c'est une catastrophe. L'urbanisation de la commune a été très importante avec la construction de 50 pavillons en 10 ans.	• Construction d'un poulailler industriel. • Création de sentiers de randonnées. • Restauration du lavoir et d'un calvaire. • Aménagement d'une aire de pique-nique et d'un abri près du lavoir. • Création d'un terrain de loisirs et de sports. • Mise en place d'un musée régional du chemin de fer dans les bâtiments de l'ancienne gare (réalisation CDC). • Développement économique par la création d'une Zone d'Activité sur Ste Gauburge et Echauffour (création de 150 emplois en 1 an). • Construction de 9 pavillons en lotissement locatif ainsi que quelques projets de construction de pavillons individuels d'accès à la propriété. • Aménagement du cœur de bourg : réfection totale de la voirie, des trottoirs, enterrement des réseaux de lignes électriques accompagné d'un aménagement paysager (fleurissement). • Mise en place d'une micro-signalétique (panneaux de bois) pour indiquer les lieux-dits.	C'est la couronne rurale autour de l'Aigle. C'est un paysage typique et verdoyant dans lequel s'est intégré l'outil industriel. Il ne faut pas focaliser sur l'image des herbages et des vaches : c'est un pays aux dynamiques fortes (création d'emplois, même dans les petits bourgs).

	Doc d'urbanisme	Eléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Touquettes	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Eglise Notre-Dame de Touquettes, ancien presbytère, calvaire, mairie, école, étable de la Rouvraye, colombier, ancienne forge et tréfilerie, pont-œuvre. <u>Paysage forestier</u> : Tout est privé, mis à part un bout de chemin communal dans la forêt de St Evroult. <u>Paysage agricole</u> : Au lieu-dit du Rouvraye, il y a des petites prairies bocagères sympathiques. Le territoire compris entre la Gâtine Sarot et le bourg de Touquettes présente également un intérêt certain. <u>Point de vue</u> : Deux points de vue intéressants de la Guyonnière et du bourg de Touquettes. <u>Sentier</u> : Une boucle recensée au topoguide.	• Habitations délabrées et mal entretenues dans le bourg. • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg. • Friches agricoles.	Dans la plaine, beaucoup de haies ont été arrachées depuis les années 80 et cela s'est poursuivi jusqu'à ces dernières années. La vallée n'a pas beaucoup évolué car les terrains, tourbeux et en pente, ne sont pas facilement accessibles avec les machines agricoles actuelles. Quant au bourg il s'est très peu urbanisé : 4 maisons se sont construites le long de la route. Autrement, il n'y a pratiquement pas de constructions neuves.	• Projet de boisement de terres agricoles. • Restauration du clocher de l'église après la tempête. • Quelques constructions ponctuelles de maisons individuelles. • Eventuel effacement du réseau de lignes électriques dans le bourg.	Pays encore un peu « sauvage » (forêt, étangs...). Il existe différents paysages dans l'ensemble du Pays d'Ouche : aux environs de L'Aigle, par exemple, c'est d'avantage la plaine. C'est un pays de terres maigres. Le Pays d'Auge est plus riche et plus beau.

	Doc d'urbanisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Villers-en-Ouche	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Château, manoir, église, presbytère, calvaires. <u>Paysage forestier</u> : Constitué de petits bosquets. <u>Paysage agricole</u> : La vallée de l'If, très verdoyante en été. <u>Points de vue</u> : Sur la vallée de l'If. <u>Sentiers</u> : Deux circuits répertoriés au topoguide.	• Quelques décharges sauvages. • Une construction en ruine. • Enseignes et affichages publicitaires peu respectueux du paysage. • Réseau électrique aérien dans le bourg. • Silo agricole mal intégré (coopérative). • Quelques bâtiments agricoles vétustes. • Friches agricoles.	Le remembrement effectué dans les années 60 a beaucoup transformé le paysage agricole. Les GAEC ont entraîné l'augmentation de la taille de l'exploitation, du troupeau et des bâtiments d'exploitation. Auparavant les labours représentaient 30 % de la SAU, aujourd'hui, il s'agit de 70 % : les rapports se sont inversés. L'urbanisation du bourg progresse plutôt lentement avec, en moyenne, la construction d'une habitation tous les 3 ans.	• Quelques projets de drainage et de boisement sur le plateau. • Rachat d'un chemin privé pour améliorer les circuits. • Enfouissement des réseaux au cours de l'année. • Eventuelle aire de pique-nique. • Eventuel rachat d'une maison vétuste pour en faire des logements locatifs. • Renforcement de l'accotement de la voirie. • Aménagement d'un parking devant la mairie, d'un circuit de sécurité pour les enfants près de l'école. (contrat de pôle, CDC). • Amélioration du terrain de jeux près de la salle des fêtes. • Ralentissement de la circulation dans le bourg à l'étude (sécurité). • Allée plantée dans le cimetière.	Région froide et humide, c'est la « Sibérie Normande ». En ce qui concerne les cultures, c'est une région tardive mais qui reste verte l'été.

	Doc d'urbanisme	Éléments qui méritent une attention particulière	Points noirs paysagers	Evolution du paysage (sur environ 50 ans)	Transformations et aménagements futurs (communal et autres)	Définition du Pays d'Ouche
Vitrai-sous-l'Aigle	Non	<u>Patrimoine bâti</u> : Ancienne église St Martin, ancienne école, ancienne mairie. <u>Paysage forestier</u> : Rien de particulier. <u>Paysage agricole</u> : On ne peut pas mettre en relief un secteur plus qu'un autre. <u>Point de vue</u> : Peut-être dans la vallée de l'Iton. <u>Sentier</u> : Un grand circuit partant de Vitrai et rejoignant St-Ouen et Crulai, recensé au topoguide.	• Lignes électriques à haute tension • Réseau aérien de lignes électriques dans le bourg • Un silo agricole mal intégré • Un château d'eau mal intégré • Bâtiment artisanal mal intégré (volumineux) • Lotissement peu intégré	Les prés ont été labourés. Les plans de pommiers et les haies ont été arrachés. Aujourd'hui, se met en place une politique de replantation de haies chez des propriétaires privés en accord avec la municipalité, et notamment près de la route nationale.	• Quelques opérations ponctuelles de drainage et de boisement des terres agricoles. • Construction d'un lotissement. • Projet d'enterrement du réseau de lignes électriques du bourg. • Eventuelle peinture en trompe-l'œil du château d'eau. Projet de rachat d'une ancienne voie ferrée afin d'y créer un chemin de randonnée.	Aujourd'hui le Pays d'Ouche n'est pas un territoire cohérent : l'essentiel est dans l'Eure. Il a une architecture type : bâtisses avec des briques. C'est également un pays froid.

	limite départementale.
	limites de cours d'eau reconnu favorable au développement prioritaire du tourisme-pêche.
	limites de zone favorable à la création de parcours spécifiques.
	proposition d'implantation d'un point « info-pêche » dans un OT-St.
	panneau de balisage d'approche à prévoir.
	panneau normalisé de signalisation de cours d'eau à implanter.
	table d'orientation



